

M. MacEachen, appuyé par M. McLraith, propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Sur ce, à 3 h. 48 de l'après-midi, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant les dispositions de l'article 2(1) du Règlement.